

Autorisation de photographeur, filmer, enregistrer et d'utiliser l'image ou le son

Nous (ou je) soussigné(s) Titulaire(s) de l'autorité parentale (à adapter si un seul parent a l'autorité parentale)	
Père ou tuteur Nom Prénom Demeurant à	Mère ou tutrice nom prénom Demeurant à

Autorisons (Autorise) l'éducation nationale, le département du Morbihan, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et l'ensemble des partenaires contribuant au projet, dont notamment les organisateurs du festival photo de La Gacilly, **à faire photographeur, filmer et / ou enregistrer**, dans le cadre des activités menées durant **l'année scolaire 2014/2015** par l'un ou de l'autre des partenaires précités,

notre (ou mon) enfant mineur (prénom et nom)

né leà.....

et demeurant à

.....

et **à utiliser son image et/ ou sa voix.**

Nous autorisons (J'autorise) également, dans les mêmes conditions, la prise et la diffusion de photos, de films et d'enregistrements sonores et / ou vidéos de ses œuvres et créations.

En conséquence de quoi nous autorisons (J'autorise) l'éducation nationale, le département du Morbihan, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et l'ensemble des partenaires contribuant au projet, dont notamment les organisateurs du festival photo de La Gacilly, à fixer, reproduire et communiquer les photographies, films et enregistrements pris dans le cadre de la présente.

Sous réserve de l'exercice de notre (mon) droit de retrait, ces photographies, films et/ ou enregistrements ne pourront être exploités et utilisés que par l'éducation nationale, le département du Morbihan, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et l'ensemble des partenaires contribuant au projet, dont notamment les organisateurs du festival photo de La Gacilly, pour une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits, sur les supports ou dans les contextes suivants :

- Documents papier de communication, Magazine, plaquettes, journal d'information, affiches y compris affiches 4 x 3 et affiches abribus, panneaux, dépliants, flyers..., insertions presse (nationale, régionale ou locale) ;
- Sites Internet, Intranet, Extranet, CD dans toutes ses versions et évolutions, documents audio-visuels de communication (vidéos, murs d'images...) ;
- Expositions.

L'exploitation des photographies, films et / ou enregistrements ne devra pas porter atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. En outre, l'éducation nationale, le département du Morbihan, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et l'ensemble des partenaires contribuant au projet, dont notamment les organisateurs du festival photo de La Gacilly, ne pourront pas les céder à titre onéreux.

Fait à

Signatures des représentants légaux

le

en 2 exemplaires

.....

.....